

Ecole maternelle de Schirrhein/Schirrhoffen

Rue Kirchlach

67 240 SCHIRRHEIN

03 88 63 55 00 / 06 32 98 24 15

ce.0672154C@ac-strasbourg.fr



Schirrhein, le 16 mars 2021

Objet : inscription de votre enfant à l'école maternelle

(concerne les enfants nés en 2018 ---> futurs PS, et les enfants nés en 2017 et 2016, nouvellement arrivés dans notre école)

Les inscriptions se dérouleront aux dates suivantes :

- **mardi 18 mai de 16h30 à 17h30**
- **samedi 22 mai de 9h à 10h30**

Si toutefois, aucune des 2 dates ne vous convient, je vous invite à prendre contact avec l'école (coordonnées ci-dessus) afin de convenir d'un RDV.

Pièces à fournir au moment de l'inscription :

- *la fiche de renseignements complétée et signée*
- *une photo d'identité de l'enfant*
- *une photocopie du livret de famille OU une copie d'extrait d'acte de naissance*
- *une photocopie du carnet de santé (pages « Vaccinations » - certificats de vaccination) (vaccinations OBLIGATOIRES : diphtérie, tétanos et poliomyélite)*

(possibilité de faire les photocopies à l'école)

Lors de l'inscription, vous pourrez visiter l'école, rencontrer l'une des enseignantes et poser toutes les questions relatives à la scolarité de votre enfant ou au fonctionnement de l'école.

Le port du masque est obligatoire pour les adultes.

La **note de rentrée** jointe est à lire et à conserver.

Au plaisir de vous rencontrer,

Florence Rosio, directrice

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2021/2022

Niveau : PS - MS - GS

ÉLÈVE

NOM : _____ Sexe : M F

Prénom(s) : _____

Né(e) le : ___ / ___ / ___ Lieu de naissance (commune et département) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

RESPONSABLES LÉGAUX

Responsable 1 : père – mère – autre (précisez :)

NOM: _____ Autorité parentale : Oui Non

(NOM de jeune fille) : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Téléphone travail : _____

E-mail : _____

Profession : _____

Responsable 2 : père – mère – autre (précisez :)

NOM: _____ Autorité parentale : Oui Non

(NOM de jeune fille) : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Téléphone travail : _____

E-mail : _____

Profession : _____

<u>FRÈRES ET SŒURS</u>		
NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE

AUTORISATION PARENTALE D'INTERVENTION MÉDICALE ET CHIRURGICALE D'URGENCE EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ DE JOINDRE LES PARENTS OU LES AUTRES PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE.

En cas d'indisposition ou d'accident pendant les activités scolaires, votre enfant peut avoir besoin de soins médicaux urgents.

J'autorise les enseignants à contacter le médecin traitant de mon enfant, le docteur (nom, prénom) _____ à (lieu d'exercice) _____ au numéro de téléphone suivant _____ en cas de malaise ou d'accident de mon enfant.

Si le médecin indiqué ne peut être joint ou s'il ne peut se déplacer ou si la situation est grave, j'autorise les enseignants à prendre les mesures nécessaires pour que mon enfant soit examiné sur place ou transporté au centre hospitalier le plus proche et ceci à mes frais personnels.

ALLERGIES (il est très important de nous signaler les allergies alimentaires)
 Votre enfant est-il allergique ? : oui non
 à quoi ? _____

LUNETTES
 Votre enfant porte-il des lunettes ? : oui non
 Doit-il les porter : en récréation en motricité

Renseignements utiles concernant la santé de l'enfant (allergies, traitements, précautions à prendre, ...)

AUTORISATIONS (Ne cocher qu'en cas de refus)

Responsable 1 : Je ne désire pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves.
 Je ne souhaite pas que mon enfant soit photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre des activités scolaires.

Responsable 2 : Je ne désire pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves.
 Je ne souhaite pas que mon enfant soit photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre des activités scolaires.

AUTRES PERSONNES (EN DEHORS DES PARENTS) À APPELER EN CAS D'URGENCE
ET/OU AUTORISÉES À PRENDRE L'ENFANT À LA SORTIE

NOM (s) et Prénom (s) : _____	<input type="checkbox"/> A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____	<input type="checkbox"/> Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____	
Code postal : _____ Commune : _____	
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____	
NOM (s) et Prénom (s) : _____	<input type="checkbox"/> A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____	<input type="checkbox"/> Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____	
Code postal : _____ Commune : _____	
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____	
NOM (s) et Prénom (s) : _____	<input type="checkbox"/> A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____	<input type="checkbox"/> Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____	
Code postal : _____ Commune : _____	
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____	
NOM (s) et Prénom (s) : _____	<input type="checkbox"/> A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____	<input type="checkbox"/> Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____	
Code postal : _____ Commune : _____	
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____	

ASSURANCE DE L'ENFANT

Responsabilité civile : Oui Non Individuelle Accident : Oui Non

L'attestation d'assurance scolaire doit porter le nom de l'enfant et l'année scolaire.
Elle doit être fournie avant fin septembre de l'année scolaire en cours et doit être valable pour toute l'année scolaire.

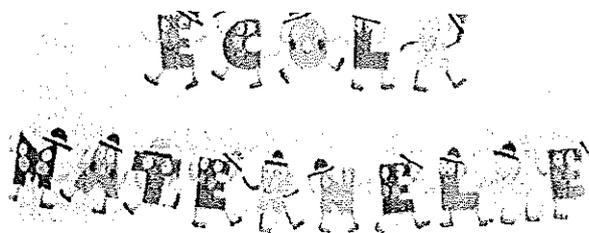
Nous nous engageons à vous signaler tout changement modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

Date :

Signature de la mère :

Signature du père :

Ecole maternelle de Schirrhein-Schirrhoffen
 Rue Kirchlach
 67240 SCHIRRHEIN
 03 88 63 55 00 / 06 63 98 24 15
 ce.0672154c@ac-strasbourg.fr



Note de rentrée Année scolaire 2022/2022

Chers parents,

Voici quelques informations utiles et recommandations à suivre pour l'année scolaire à venir.

	<p>Horaires de l'école : de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 16h les lundis, mardis, jeudis et vendredis. L'accueil se fera de 8h05 à 8h30 le matin et de 13h20 à 13h30 l'après-midi. Les petits doivent passer aux toilettes avant d'être déposés en salle de sieste.</p>
<p>Rentrée</p>	<p>La rentrée des classes aura lieu le jeudi 2 septembre 2021.</p>
	<p>Assiduité : Depuis la rentrée 2019, l'âge de l'instruction obligatoire a été abaissé à 3 ans. L'obligation d'instruction entraîne une <u>obligation d'assiduité</u> durant les heures de classe. Une possibilité d'aménagement pour les élèves de PS est cependant envisageable, sur les temps de l'après-midi (= sieste à la maison ou à l'école). Ce temps pourra être discuté au moment de l'inscription de l'enfant.</p> <p>Rentrée échelonnée des PS : habituellement les PS rentrent de manière échelonnée sur les 2 premiers jours d'école. Une fréquentation par demi matinée sera organisée pour le jeudi 2 et le vendredi 3 septembre. Les modalités d'organisation suivront.</p>
	<p>Sécurité : Nous vous encourageons à prendre connaissance du guide des parents d'élèves disponible sur le site de l'Education Nationale : http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html</p>
	<p>Sorties: Les sorties se font par les portes arrières des classes. Afin de ne pas perturber vos enfants en activité, il faudra attendre l'ouverture du portail pour entrer dans la cour. (une Atsem vous le signalera) Nous vous demanderons de ne pas entrer dans la cour à vélo et nous vous rappelons que les animaux sont interdits.</p>
	<p>Absences : tout enfant malade doit rester à la maison, l'école n'est pas adaptée, de plus il y a risque de contamination aux autres enfants et aux maîtresses. Les parents doivent impérativement prévenir le jour même de l'absence de leur enfant si possible dès 8h00 (sur le téléphone fixe, le portable ou par mail).</p>
	<p>Retards : les parents veilleront à respecter les heures d'entrée et de sortie de l'école, de manière à ce que les élèves arrivent et partent à l'heure, car la responsabilité de l'école n'est engagée que pendant ses horaires d'ouverture.</p>

	<p>Absence d'une maîtresse : les parents seront avertis de l'absence de l'enseignant par mail ou par sms, qu'elle soit remplacée ou non. Si elle n'est pas remplacée, les parents sont invités à reprendre leur enfant. En cas d'impossibilité, les enfants sont accueillis dans une autre classe dans la mesure des places disponibles.</p>
	<p>Relations parents-enseignants : les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial, dont les enseignants pourront tenir compte. De même pour les cas exceptionnels où les enfants auraient dû se coucher tard.</p>
	<p>Matériel : les jouets personnels doivent rester à la maison, l'école en propose suffisamment. En revanche, il faudra prévoir un doudou pour la sieste. Une petite liste de matériel à fournir sera distribuée aux enfants dès les 1ers jours d'école.</p>
	<p>Poux : aucune école n'est à l'abri des poux. Soyez très vigilants et surveillez fréquemment la tête de vos enfants. Il existe des produits très efficaces, demandez conseil à votre pharmacien. Nous recommandons de garder votre enfant le temps du traitement étant donné que la propagation des poux est inévitable en collectivité.</p>
	<p>Assurance : les enfants doivent être assurés pour toutes les activités scolaires. Les parents doivent fournir une <u>attestation individuelle d'assurance scolaire</u> qui garantit les risques causés à soi-même et/ou à autrui et en remettre une copie à l'enseignant à la rentrée.</p>
	<p>Coopérative et goûter : le montant de la participation financière est fixé à 25 € par enfant pour l'année scolaire. Merci de régler ce montant par chèque (au nom de la coopérative scolaire n° 877) ou en espèces.</p>
	<p>Conseil d'école : les élections auront lieu environ un mois après la rentrée. Les parents qui souhaitent être représentant des parents d'élèves le signaleront à l'enseignant dès que possible.</p>
	<p>Motricité / Activité physique : les enfants en font tous les jours. Par conséquent, ils ne doivent pas porter de vêtements entravant les mouvements. Les chaussures doivent bien tenir aux pieds.</p>
	<p>Goûter : les enfants emporteront leur goûter dans un petit sac, ainsi qu'un gourde (avec de l'eau) et une serviette. Voici le planning des thèmes des goûters : LUNDI → salé, MARDI → laitage, JEUDI → fruit/légume, → VENDREDI → sucré</p>
	<p>Objets perdus : afin d'éviter que votre enfant perde ses affaires, merci d'étiqueter ses effets personnels (doudou, draps, serviette, bonnet, veste, gants, écharpe...). En cas de perte, ils seront peut-être dans la boîte des objets trouvés !</p>
	<p>QR code à scanner → il vous dirigera vers les informations administratives qui concernent l'école maternelle</p>

La directrice, Mme Rosio
et son équipe pédagogique.